

2R 2

SCI au capital de 500 euros,
immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 887 900 363,
dont le siège social est situé : 36 A CHEMIN DES COCHONS 41120 MONTHOU-SUR-BIEVRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JANVIER 2024**

L'an 2024,
le 1^{er} janvier,
à 14 heures,

Au siège social, 36 A CHEMIN DES COCHONS 41120 MONTHOU-SUR-BIEVRE

Les associés de la société 2R 2, SCI au capital de 500 euros, divisé en 500 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Michel RAFFRAY
- Madame Nathalie RAFFRAY
- Société 2R, représentée par Monsieur Michel RAFFRAY
- Monsieur Yoann, Michel, André RAFFRAY
- Madame Marion, Nathalie, Jacqueline, Janine RAFFRAY

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 500 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel RAFFRAY.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Gérant sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du Gérant ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Gérant de son rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après avoir rappelé la démission le 1^{er} janvier 2024 du mandat de Gérant de Monsieur Michel RAFFRAY nommé dans les statuts, décide de nommer à compter du 2 janvier 2024 en remplacement pour une durée illimitée, la société 2R INVEST, SARL au capital de 828 000 euros, immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 842 576 936, dont le siège social est situé : 133 AV DE VENDOME 41000 BLOIS, représentée par Monsieur Michel RAFFRAY, qui occupera la fonction de Gérante.

La société SARL 2R INVEST disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Les frais engagés pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation de justificatif. La rémunération des fonctions fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

La société SARL 2R INVEST, intervenant aux présentes par le biais de son représentant habilité, déclare accepter les fonctions auxquelles elle vient d'être nommée et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

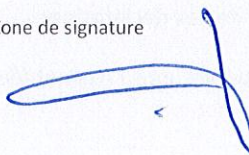
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Gérant

Zone de signature

A blue ink signature is written over a light blue rectangular background. The signature is a stylized, cursive script.